

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mars 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE
Nadine LECHATTELLIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Patrice MECHE

Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN
Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER
Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSEE

Absents excusés : Flavien DELÈTRE, Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCCO

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210315-21_03113-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 3-2
- en exercice : 29	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 19	- pour : 26	18 mars 2021
- votants : 26	- contre : 0	Publication le 18 mars 2021
	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL-2021/019 – Lotissement communal des « Ecoles » - Commune déléguée de Saint-Germain-du-Crioult –
Prix de vente des lots**

Les travaux de viabilisation du lotissement communal « des Écoles » à Saint-Germain-du-Crioult étant achevés, il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.
Le montant de l'opération s'élève à 156 227,33€ TTC pour une superficie à commercialiser de 3 363m² divisé en 5 lots ce qui correspond à un prix de revient de 46,45€ TTC du m². Sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA, la commune devra donc s'acquitter de la TVA de 20% sur la vente de chaque lot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- DÉCIDE de vendre les lots au prix de 25€ TTC du m²
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les actes de ventes ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 15 mars 2021

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

